



Tout ménage *Meinier infos* Règles de base pour l'insertion d'informations

But initial

1. Ce support d'informations à l'intention de la population est prioritairement réservé aux informations communales en provenance de la Mairie.
2. Il est édité en fonction des informations à transmettre, ce qui peut se produire une seule fois tous les deux mois, ou plusieurs fois par mois suivant les besoins.

Informations en provenance de sources externes

3. A la demande d'une société meynite ou autre organisme à **but non lucratif** (« société » ci-après), la Mairie juge s'il est judicieux et utile de l'insérer dans le *Meinier infos* : cas échéant, une partie de l'information est insérée, par exemple une image et les éléments du texte qui semblent importants.
4. Toutefois, le *Meinier infos* ne peut pas remplacer un flyer dédié exclusivement à une société. Pour éditer un flyer exclusif, la société doit créer au préalable un compte Promopost à son nom (délai d'activation = plusieurs jours ouvrables en principe – voir avec la Poste).

Délais

5. Il n'est pas possible de prévoir de dates de publication fixes ou de délai minimum avant une publication, puisque les *Meinier infos* sont édités en fonction du nombre d'informations à transmettre, très variables suivant les périodes et les actualités.
6. Pour planifier correctement les différentes informations à prévoir et à insérer dans chaque édition et pour être quasi assuré qu'une demande puisse être satisfaite (totalement ou partiellement suivant la taille de l'information et sous réserve du point 3 ci-dessus), il faut envoyer la demande avec l'annexe (flyer, image et/ou texte modifiable) à la Mairie (m.vazquez@meinier.ch) un mois à l'avance si possible, en indiquant le délai approximatif de parution souhaité – sous réserve de faisabilité – et en tenant compte du fait qu'une fois le tout ménage finalisé et imprimé, la distribution par la Poste prend 3-4 jours ouvrables.



avril 2020 -mv